

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants

71
35
37

Date de convocation : 27 juin 2018

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
2 JUILLET 2018 - 18 heures**

L'an deux mil dix-huit,
le deux juillet, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune
déléguée du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes GEORGET, NOIRAUT, M. DUTERTRE, Mme VAIL, M. BLASQUE,
Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, ROCCA, MAUFAY P., SEVRIN P., Mme BAPTISTE, M.
JOUSSELIN, Mme MAUFAY C., M. LHERAULT JC., Mmes AMELIN, CHOUANARD, MM. BUGEY,
SOUVRE, POLICE, Mme BOIMARE, MM. FRANÇOIS, DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mme
LAMBERT, M. FERCHAUD, Mme GUILLIN, M. VOISIN, Mmes SEVRIN C., HARRIS, MM. GOULET,
BOURGOIN, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. THIROUARD, Mme FERNANDES (pouvoir à Mme BAPTISTE), M. GUY,
Mme DARRY (pouvoir à Mme BOIMARE), M. SCHALK, Mme LAUNAY.

ABSENTS : MM. SURCIN, GARNIER, PLESSIS, Mme PIGEOT, M. MIGNOT, Mme HOOD, M.
SAUVEE, Mmes DELOGE, GUILLEMIN, RENIER, BILLON, MOUSSET, MM. DUCLOS, BAILLIARD,
Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, Mme GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, CONON,
VIOLETTE, CHEVALLIER, MAY, Mme BROUARD, MM. COUTE, MAIGNAN, CHOISNARD,
MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUBOIS

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2018, le Conseil municipal a été
à nouveau convoqué le lundi 2 juillet 2018 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans
condition de quorum.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 mai 2018

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 mai 2018.

• **Bâtiments**

- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Gémages : choix des entreprises

La parole a été donnée à M. TRUILLET, Adjoint en charge des Travaux.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 16 janvier 2018, une
procédure d'appel d'offres a été lancée pour ce marché public de travaux composé de sept
lots.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- valeur financière : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La collectivité a enregistré :

- pour le lot n°1 « maçonnerie » : 2 offres arrivées dans les délais,
- pour le lot n°2 « cloisons » : 2 offres arrivées dans les délais,

- pour le lot n°3 « plomberie » : 1 offre arrivée dans les délais,
- pour le lot n°4 « électricité » : 2 offres arrivées dans les délais,
- pour le lot n°5 « menuiseries extérieures » : 3 offres arrivées dans les délais,
- pour le lot n°6 « menuiseries intérieures » : 2 offres arrivées dans les délais,
- pour le lot n°7 « peinture » : 1 offre arrivée dans les délais.

La commission d'appel d'offres propose de retenir :

Entreprises retenues			Estimation HT	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1	Maçonnerie	TOMASI	17 185,00 €	10 040,00 €	12 048,00 €
Lot n°2	Cloisons	PRAET	23 088,00 €	25 693,74 €	30 832.49 €
Lot n°3	Plomberie	CHALLIER	6 940,00 €	6 654,27 €	7 985,12 €
Lot n°4	Electricité	LAFITTE	23 480,00 €	20 929,00 €	25 114,80 €
Lot n°5	Menuiseries extérieures	MANIERE	21 300,00 €	21 889,00 €	26 266,80 €
Lot n°6	Menuiseries intérieures	MGP	18 495,30 €	22 895,00 €	27 474,00 €
Lot n°7	Peinture	DELAVALLEE	10 510,00 €	9 474,46 €	11 369,35 €
TOTAL			120 998,30 €	117 575,47 €	141 090.56 €

Madame le Maire, y ayant été autorisée par le Conseil municipal, a signé les marchés avec les entreprises attributaires figurant dans le tableau ci-dessus.

- **Fêtes et cérémonies**

- Harmonisation des colis de fin d'année

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal par M. TRUILLET, un bilan des pratiques en la matière sur chaque commune déléguée a été réalisé en vue d'harmoniser les critères et le contenu des colis qui sont traditionnellement distribués en fin d'année aux seniors inscrits sur la liste électorale : un groupe de travail a été mis en place à cet effet.

Il est proposé au Conseil d'harmoniser ces critères ainsi que la valeur et le contenu de ce colis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- que chaque personne inscrite sur la liste électorale et domiciliée sur le territoire de la commune, ayant atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile, recevra un colis en fin d'année ;
- le colis sera composé :
 - d'un panier garni par foyer d'une valeur de 15 €,
 - et d'un bon d'achat à valoir chez tous les commerçants de la commune d'un montant de 10 € pour les couples et de 6 € pour les personnes seules.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 par décision modificative.

- **Urbanisme**

- Lotissement de l'Arcis (commune déléguée de Mâle) : choix du prestataire pour le diagnostic des réseaux existants

Madame le Maire rappelle qu'afin de se prononcer sur la proposition de rétrocession du lotissement de L'Arcis à la Commune par la société Maison France Confort (MFC), il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic des réseaux existants qui consisterait à :

- établir le contrôle des réseaux existants et recenser les installations conformes et non conformes,
- quantifier les prestations à réaliser pour rendre conformes les différents réseaux,
- estimer le coût de remise en état des différents réseaux.

Ce diagnostic aurait également pour but de négocier, le cas échéant, le prix d'achat du terrain avec MFC.

Deux propositions ont été reçues :

- BAIE de Rémalard-en-Perche (61) : 2 400.00 € TTC,
- M.V.I de Saint-Rémy-du-Val (72) : 1 320.00 € TTC.

Sur proposition de la commission Urbanisme, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire réaliser ce diagnostic,
- de retenir l'offre de M.V.I de Saint-Rémy-du-Val (72) pour un montant de 1 320.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 par Décision Modificative.

- **Assainissement des eaux usées**

- Installation d'un clapet anti-retour sur un déversoir d'orage : approbation du devis

Madame le Maire fait savoir que les intempéries de ces dernières semaines ont mis en évidence la présence d'un déversoir d'orage le long du ruisseau des Logettes qui nécessite la mise en place d'un clapet anti-retour.

Ce clapet empêchera l'eau du ruisseau d'aller dans le réseau d'eaux usées.

VEOLIA, gestionnaire du réseau, a fait parvenir un devis qui s'élève à 2 308.36 € HT, soit 2 770.03 € TTC.

Afin de faire réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de VEOLIA,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le devis pour un montant de 2 308.36 € HT, soit 2 770.03 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget Primitif 2018 du budget annexe assainissement par Décision Modificative.

- **Finances**

- **Budget principal : Décision Modificative n° 1**

Afin de tenir compte des décisions prises par le Conseil municipal sur :

- l'harmonisation des colis de fin d'année sur la commune,
- et la réalisation d'un diagnostic des réseaux du lotissement de L'Arcis,

il est nécessaire de modifier comme suit, par Décision Modificative, le Budget Primitif 2018 :

	dépenses	recettes
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Article 6232 Fêtes et cérémonies	+ 2 000.00 €	
Article 6226 Honoraires	+ 1 320.00 €	
Article 022 Dépenses imprévues	- 3 320.00 €	
	-----	-----
TOTAL	0 €	0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, accepte les transferts de crédits tels qu'énoncés ci-dessus.

- **Budget annexe assainissement : Décision Modificative n° 1**

Pour permettre le financement des travaux d'installation d'un clapet anti-retour sur un déversoir d'orage situé le long du ruisseau des Logettes, il est nécessaire également de modifier comme suit, par Décision Modificative, le Budget Primitif 2018 du budget annexe assainissement :

	dépenses	recettes
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Article 6815 Dotation aux provisions	- 2 310.00 €	
Article 023 Virement à la section d'investissement	+2 310.00 €	
	-----	-----
TOTAL	0 €	0 €
 <u>Section d'investissement :</u>		
Article 021 Virement de la section d'exploitation		+2 310.00 €
Article 2315 Installation matériel et outillage technique	+2 310.00 €	
Article 2762 Autres créances immobilisées TVA	+ 462.00 €	+ 462.00 €
	-----	-----
TOTAL	2 772.00 €	2 772.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, accepte les transferts de crédits tels qu'énoncés ci-dessus.

- **Voirie**

- **Approbation des résultats de l'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux sur la commune déléguée de Gémages, fixation des conditions de vente le cas échéant.**

Madame le Maire rappelle que par délibérations en date du 6 décembre 2013, du 24 février 2015 et du 7 avril 2015, la commune historique de Gémages avait décidé de lancer une procédure d'aliénation de chemins ruraux (cf plan d'ensemble : annexe n° 6) en vue de leur cession.

Il s'agit :

- du chemin de La Bertignère (annexe n°1),
- du chemin qui longe le cimetière (annexe n°2),
- du chemin de La Maudiquère (annexe n°3),
- du chemin de La Monnerie (annexe n°4),
- du chemin de Saint-Germain (annexe n°5).

Une enquête publique prescrite par arrêté municipal en date du 22 septembre 2015 s'est déroulée du 10 au 24 novembre 2015.

Les conclusions du commissaire-enquêteur ont été favorables pour trois chemins (chemin du cimetière, chemin de La Maudiquère, chemin de La Monnerie) et défavorables pour les deux autres (chemin de La Bertignère, chemin de Saint-Germain).

Sur proposition de la commission Voirie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, par 1 voix contre et 36 voix pour, décide :

- de ne pas vendre :
 - o les chemins de La Bertignère et de Saint-Germain, conformément à l'avis du commissaire-enquêteur, ainsi que le chemin qui longe le cimetière pour permettre de maintenir l'accès au cimetière communal à des fins d'entretien ;
- d'aliéner et de vendre, conformément à l'avis du commissaire-enquêteur :
 - o le chemin de La Maudiquère à M. MAILLET Thierry (partie A) et à M. MAILLET Jacky (partie B),
 - o le chemin de La Monnerie à M. RIVAILLE Yann.
- de fixer le prix de vente à 0.40 €/m² et de faire supporter comme ils s'y sont engagés par écrit, tous les frais relatifs à la vente aux futurs acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Questions diverses

- Suite aux intempéries survenues au début du mois de juin 2018, Madame le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour venir en aide aux personnes victimes d'inondation : particuliers, élus, agents techniques et administratifs de la Commune. Elle tient également à saluer l'entraide entre les sinistrés.

Par ailleurs, elle fait savoir que la Commune est toujours dans l'attente de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En outre, la commission Assainissement s'est réunie dernièrement pour faire le point sur les premières mesures à mettre en œuvre.

Un point a été fait sur les travaux d'aménagement de la place des Teilleuls qui sont presque terminés. Elle précise que cet espace devient une zone de rencontre limitée à 20 km/h où le piéton est prioritaire et le partage de la voirie se fait par la cohabitation des modes de déplacement.

- Deux subventions ont été notifiées dernièrement à la commune :
 - o 100 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de bourg de Mâle,

- 17 465 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – contrat de ruralité pour l'aménagement d'une aire de covoiturage.

- M. GOULET, maire délégué de Saint-Agnan-sur-Erre, fait savoir que les travaux du parvis de l'église sont en cours.
- Mme VAIL, Adjointe, rappelle qu'à l'occasion du passage du Tour de France à Bellême et Berd'Huis, un concours de vélos fleuris est organisé par la commune.
- M. BUGEY, Adjoint au Maire en charge du Commerce, fait le point sur les dossiers en cours et informe que la signature pour l'achat du terrain de la future station-service est intervenue le 26 juin dernier. Le projet va donc pouvoir être lancé. S'agissant de la future surface commerciale, les recherches de terrain se poursuivent.
- M. BLASQUE, Adjoint en charge de la Voirie, fait le point sur les travaux en cours réalisation.
- Mme AMELIN, conseillère municipale, signale des problèmes de nuisances sonores et de non respect du code la route au lotissement des Enclos. M. KÄSER, maire délégué du Theil-sur-Huisne, adressera un courrier.
- M. DUBOIS, conseiller municipal, fait remarqué le niveau très bas du canal de L'Huisne. Contact sera pris avec le propriétaire du canal.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 HEURES 40.
Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,
M. DUBOIS Mickaël



Le Maire,
Mme Martine GEORGET